

Premier zoom sur le zéro artificialisation nette (ZAN)

Depuis plus de 10 ans, des lois successives ont modifié les règles qui s'imposent aux communes, et désormais à la communauté d'agglomération du Beauvaisis. La dernière loi dite "climat et résilience" du 22 août 2021 impose désormais de respecter un objectif d'ici 2050 de zéro artificialisation nette (ZAN).

QU'EST-CE QUE LE ZAN ?

Une approche chiffrée fixant un cap clair et obligeant à un changement de culture

Le ZAN a pour but de préserver les terres agricoles et les milieux naturels, qui représentent une ressource, une richesse économique (car support de l'activité agricole), une mise en valeur touristique, un élément d'identité du territoire, du cadre de vie et de préservation des écosystèmes.

Cela consiste à favoriser un **urbanisme sobre**.

Nous pouvons et nous devons toujours construire pour répondre aux besoins (en habitat, en activités économiques, en équipements publics) mais l'accent est mis prioritairement sur le renouvellement urbain. Nos objectifs doivent se concentrer sur la mobilisation des dents creuses, le réemploi de terrains, de bâtiments en friches ou de logements vacants, les changements de destination, la modération des nouvelles surfaces créées de plancher, la renaturation de surfaces initialement artificialisées ou encore la densification.

Dans le cadre du présent PLUi-HM prévu pour les 10 prochaines années, la réduction de l'artificialisation des sols reposera sur le fait de **ne pas dépasser la moitié de la consommation d'espace réelle observée sur les 10 années précédentes**. C'est le rôle du PLUi-HM d'identifier cette consommation écoluée.



La mesure de l'artificialisation et le respect de la règle des 50 % : une première approche sur l'agglomération du Beauvaisis

Au regard des données des fichiers fonciers édités en septembre 2021*, il apparaît que :

- La moyenne décennale d'artificialisation des sols de la CAB de 2009 à 2020 était de **510 hectares, tous usages confondus** (habitat, activités économiques et occupations mixtes).
- Dans le cadre de la loi Climat et Résilience et de l'objectif de réduction de la moitié des surfaces artificialisées sur la décennie à venir, la limite "théorique" sera donc de **255 hectares** pour l'entièreté de l'agglomération.

Mais il ne s'agit pas d'un droit à tirer... le principe est bien celui d'une consommation économe et justifiée au premier m² de l'artificialisation des sols.

La loi climat et résilience impose deux autres formalités substantielles : une étude de densification et un inventaire de la vacance dans les zones d'activités économiques.

En outre, l'agglomération du Beauvaisis devra respecter les modalités chiffrées de l'artificialisation des sols définies dans le schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires des Hauts-de-France (SRADDET), en cours actuel de révision.

*Source Cerema : observatoire national de l'artificialisation

CHIFFRES CLÉS

- Espaces artificialisés : **11% du territoire de la CAB**
- Espace agricole : **65%**
- Boisements : **10%**
- Surface couverte par le réseau Natura 2000 : **2,08%**
- 320** exploitants agricoles

LE DIAGNOSTIC AGRICOLE : UN AXE PRIMORDIAL AU REGARD DU CARACTÈRE RURAL DE NOTRE TERRITOIRE

Sans conteste, le volet agricole occupe une place importante sur le Beauvaisis.

À travers son PLUi-HM, l'agglomération fait de ce volet un élément central de son projet de territoire. C'est pourquoi elle a souhaité travailler en partenariat avec la chambre d'agriculture de l'Oise, dans le cadre de l'élaboration du diagnostic agricole.

UN PARTENARIAT NOUÉ AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'OISE

La chambre d'agriculture de l'Oise a une forte connaissance du territoire, et a établi depuis longtemps une relation de confiance avec les agriculteurs locaux.

Elle interroge actuellement les 320 agriculteurs du territoire, dans le cadre de 24 permanences réparties sur le territoire intercommunal (à Crèvecœur-le-Grand, Rotangy, Luchy, Maulers, Juvignies, Fouquerolles, Rémérangles, Bresles, Beauvais, Bailleul-sur-Thérain, Warluis, Auteuil, Auneuil, Saint-Martin le Nœud, Saint-Paul, Savignies et Fouquenies).

Ces enquêtes individuelles permettront d'améliorer la connaissance de la place des activités agricoles sur le territoire et leur prise en compte dans le futur PLUi-HM.

Destinées aux agriculteurs du territoire, trois réunions de présentation de la démarche se sont tenues les 25, 26 et 27 avril 2022 à Francastel, Rochy-Condé et Aux Marais.



Francastel, le 25 avril 2022



Rochy-Condé, le 25 avril 2022



Aux Marais, le 27 avril 2022

UNE APPROCHE CROISÉE DE L'AGRICULTURE AVEC SES DIMENSIONS ÉCONOMIQUES, PAYSAGÈRES ET ENVIRONNEMENTALES

En parallèle de la réalisation du profil agricole du territoire par la chambre d'agriculture de l'Oise, le bureau d'études Cittanova (volet urbanisme-environnement) réalise un travail complémentaire à celui de la chambre d'agriculture de l'Oise sur les incidences du développement de l'agriculture.

En effet, l'agriculture est aujourd'hui un secteur d'activités en mutations qui participe :

- à l'entretien d'une identité locale par son action directe sur les composantes paysagères,
- mais aussi à la qualité du cadre de vie par ses composantes économiques et environnementales.

Pour cela, les acteurs institutionnels du monde agricole ont participé à des ateliers le 16 mai 2022 au siège de l'agglomération du Beauvaisis.



Agglomération du Beauvaisis, le 16 mai 2022

LE VOLET MOBILITÉS DU PLUI-HM : C'EST PARTI !

Bonne nouvelle !

Le bureau d'études en charge du plan de mobilités (le fameux M du PLUi-HM) est désormais désigné. Il s'agit de Transitec, structure parisienne spécialisée dans toutes les problématiques de la mobilité.

Au sein de la collectivité, Jacques Doridam (3ème vice-président de l'agglomération du Beauvaisis en charge des mobilités) et Pierre Tachon (directeur des mobilités) suivront de près les travaux du plan de mobilités (PDM).

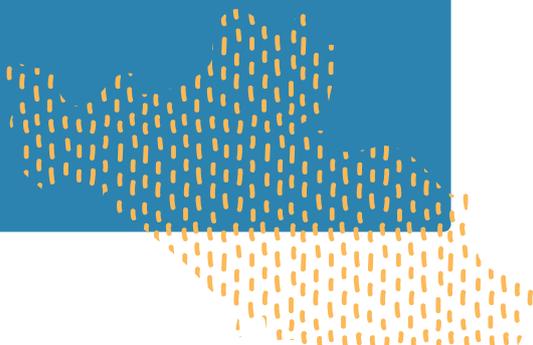
Transitec s'attache d'ores et déjà au recueil bibliographique en vue d'établir un état des lieux des mobilités sur le territoire. **De la même façon que pour les volets urbanisme-environnement et habitat, des entretiens individuels seront également menés dans les 53 mairies pour parfaire le diagnostic (à partir de septembre 2022).**



LE VOLET HABITAT DU PLUI-HM : MERCİ POUR VOTRE ACCUEİL !

Merci à vous pour votre accueil actuel dans chacune de vos communes du bureau d'études Espacité, en charge du volet habitat du PLUi-HM.

Ce temps accordé aux échanges bilatéraux est très précieux. Il permettra de mieux connaître vos besoins, vos attentes, vos envies, vos projets en matière d'habitat et de logements.



LE PLUI-HM A SON SITE INTERNET !

Le site internet dédié au PLUi-HM est en ligne. Nous vous invitons à le découvrir à l'adresse suivante plui.beauvaisis.fr

Cet outil d'information et de communication va vous accompagner tout au long du projet. Il s'articule autour de 3 grandes rubriques :

COMPRENDRE
CONSULTER
PARTICIPER

→ 1 seul objectif : faciliter la compréhension du PLUi-HM

Vous y trouverez :

- Les actualités
- Les grandes étapes
- Les lettres d'informations mensuelles
- Les prochains rendez-vous

Un **ESPACE ELUS** concerne plus directement les élus : il donne la possibilité de consulter d'autres documents (comptes-rendus, diaporamas...).

Bonne découverte !



25, 26 ET 27 AVRIL 2022

Réunions de lancement du diagnostic agricole par la chambre d'agriculture destinée aux 320 exploitants agricoles du territoire

17 ET 18 MAI 2022

6 nouvelles réunions sectorielles "les conversations du territoire" dans le cadre de l'élaboration du diagnostic territorial

EN MAI ET JUIN 2022

- Enquêtes individuelles de la chambre d'agriculture auprès des 320 exploitants agricoles du territoire
- Rencontres individuelles des maires avec Espacité (volet habitat)

LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS

FIN JUIN - DÉBUT JUILLET 2022

Première restitution du diagnostic territorial en séminaire des maires

SEPTEMBRE - OCTOBRE 2022

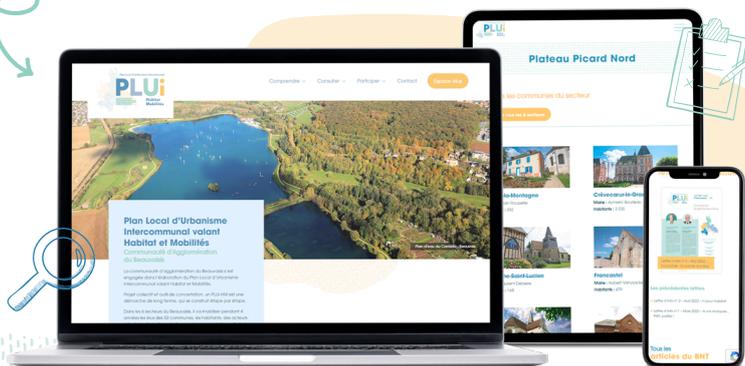
- Restitution du diagnostic territorial auprès des personnes publiques associées, en bureau communautaire, en conférence des maires et en réunion publique
- Rencontres individuelles des maires avec Transitec (volet mobilités)

4 OCTOBRE 2022

Restitution du diagnostic agricole

nouveau site web

100% PLUi-HM



plui.beauvaisis.fr

LES AVIS DE VOS HABITANTS COMPTENT

Voici l'adresse mail dédiée exclusivement aux habitants de vos communes, afin qu'ils adressent leurs observations : plui@beauvaisis.fr



Communauté d'Agglomération du Beauvaisis
48 Rue Desgroux, 60000 Beauvais
Tél. 03 44 15 68 00 - beauvaisis.fr